

# Règlement complémentaire Trophée départemental jeunes Simple - Double - Mixte

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotions

### Art. 1 Généralités.

Le trophée départemental jeunes (TDJ), est un trophée idéalement composé de 5 étapes sur la saison sportive allant des catégories Minibad à Cadet.

## Art. 2 Règlement du TDJ

- Chaque étape du (TDJ), sera organisée, sur un ou deux jours, par un club différent qui définira les catégories et séries qu'il souhaite accueillir.
- Ces informations devront être mentionnées, par le club, dans le règlement complémentaire.
- La CDJ (Commission Départementale Jeunes) veillera à la bonne répartition sur le calendrier de ces étapes du TDJ dans la saison, et devra avoir eu connaissance du règlement complémentaire.
- Elle donnera alors le label « TDJ » à la compétition du club, le club se verra attribuer une aide à l'organisation de :
  - 100€ pour 1 tableau réalisé.
  - 150€ pour 2 tableaux réalisés.
  - 200€ pour 3 tableaux réalisés.
- Cette aide sera versée après la réception du rapport du J.A. et la validation par la CDJ.
- La CDJ assurera:
- La promotion de ce trophée.
- Le suivi du classement des joueurs dans ce trophée.
- La remise de récompenses lors de l'AG du Comité de fin de saison, à l'issue de toutes étapes, aux :
  - Jeunes ayant le meilleur clasement de chaque catégorie (les 3 premiers).
  - Jeunes ayant le plus grand nombre de participations aux tableaux ( les 3 premiers).
  - Le club ayant le plus grand nombre de participants.

## Art. 3 Arbitrage

• Il est préconisé de faire arbitrer ou scorer tous les matchs, par les gagnants des matchs précédents en phase de poule et les perdants des matchs précédents en phase finale.

### Art. 4 Classement du TDJ

- Chaque étape du TDJ attribuera des points aux joueurs du département.
- Les modalités d'attribution des points sont définies comme suit :

- Vainqueur : 100 points

- Finaliste : 70 points

- 1/2 Finaliste : 50 points

- 1/4 Finaliste (si applicable): 30 points

- Victoire/match: 20 points

- Participation/inscription: 10 points par joueur et club
- La CDJ adressera après chaque étape la mise à jour du classement du TDJ, au club organisateur de l'étape suivante. Celui-ci devra l'afficher dans le gymnase le jour de la compétition.
- Le classement général de la compétition sera également disponible sur le site du Comité 17 les joueurs concernés sont les mini-bads, poussins, benjamins, minimes, cadets.

Le Comité d'Organisation